

Plan Local Urbanisme



Département de l'Isère
Commune de St Blaise du Buis

BILAN DE LA CONCERTATION

PROJET APPROUVE LE 19 FEVRIER 2014

Vu et certifié conforme pour être annexé à la délibération du Conseil
municipal en date du 19/02/14
Le Maire,
Gérard JACOLIN

PIECE N°1_2



237, Chemin du Coteau
01 600 REYRIEUX
Tél : 04.78.98.34.44
Fax : 09.70.61.02.97
Email : contact@up2m.com

**TRANS
FAIRE**

4, Route de la noue
91 190 Gif-sur-Yvette
Tél : 01.69.29.87.40
Fax : 01.69.07.95.89
Email : contact@trans-faire.net

Mairie
305, rue de la Mairie
38140 SAINT BLAISE DU BUIS
Tel : 04.76.65.65.00
Fax : 04.76.05.39.62
Email : m.stblaise@wanadoo.fr
www.saintblaisedubuis.fr



SOMMAIRE

I.	LA CONCERTATION DANS LES PLU.....	4
II.	RAPPEL DU CONTENU DE LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION	5
III.	MODALITES PRATIQUES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION	6
	A. Informations dans le bulletin municipal.....	7
	B. Expositions	20
	C. Affichage par voie de presse	22
	D. Réunions publiques.....	23
	E. Atelier à thèmes à destination des habitants	28
	F. Réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA)	29
	G. Réunion avec les agriculteurs	29
	H. Permanences des élus	29
IV.	BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE	30

I. LA CONCERTATION DANS LES PLU

L'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme prévoit que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme fasse l'objet d'une concertation du public dans les conditions définies à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Les modalités de cette concertation doivent être précisées par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI en vertu de l'article L.123-6 précité, dans la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Article L.123-6

Le plan local d'urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. La délibération qui prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les modalités de concertation, conformément à l'article L. 300-2, est notifiée au préfet, au président du conseil régional, au président du conseil général et, le cas échéant, au président de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4, ainsi qu'aux représentants de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains et des organismes mentionnés à l'article L. 121-4. Lorsque la commune est limitrophe d'un schéma de cohérence territoriale sans être couverte par un autre schéma, la délibération est également notifiée à l'établissement public chargé de ce schéma en application de l'article L. 122-4.

A compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 111-8, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Article L.300-2

I - Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant :

- a) Toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;*
- b) Toute création, à son initiative, d'une zone d'aménagement concerté ;*
- c) Toute opération d'aménagement réalisée par la commune ou pour son compte lorsque, par son importance ou sa nature, cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune et qu'elle n'est pas située dans un secteur qui a déjà fait l'objet de cette délibération au titre du a) ou du b) ci-dessus. Un décret en Conseil d'Etat détermine les caractéristiques des opérations d'aménagement soumises aux obligations du présent alinéa.*

Les documents d'urbanisme et les opérations mentionnées aux a, b et c ne sont pas illégaux du seul fait des vices susceptibles d'entacher la concertation, dès lors que les modalités définies par la délibération prévue au premier alinéa ont été respectées. Les autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol ne sont pas illégales du seul fait des vices susceptibles d'entacher cette délibération ou les modalités de son exécution.

A l'issue de cette concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère.

Le dossier définitif du projet est alors arrêté par le conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des b ou c et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la révision du document d'urbanisme et l'opération peuvent, à l'initiative de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, faire l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, la délibération prévue aux premier et sixième alinéas est prise par le conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il - Les autres personnes publiques ayant l'initiative d'opérations d'aménagement sont tenues aux mêmes obligations. Elles organisent la concertation dans des conditions fixées après avis de la commune.

II. RAPPEL DU CONTENU DE LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION

Le conseil municipal a délibéré le 27 mai 2010 pour prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L123.1 et suivants et R123.1 et suivants du code de l'urbanisme.

Conjointement, il a défini les modalités de la concertation qui sont les suivantes :

- Trois réunions publiques au moins lors des grandes étapes de l'élaboration du PLU (présentation du diagnostic, des orientations générales et des contraintes supra communales ; présentation des esquisses du PADD et de l'ébauche du projet de PLU ; présentation du projet de PLU).
- Préalablement aux réunions publiques, mettre à disposition du public en Mairie des panneaux d'affichage, pendant les heures d'ouverture. Pendant, ces expositions publiques, un registre sera également mis à disposition du public (et tenu au secrétariat de la mairie) pour permettre à chacun de consigner ses observations.
- Les élus tiendront des permanences pour répondre aux interrogations des habitants. Ces permanences seront annoncées par voie de presse ou d'affichage.
- Une information par voie de bulletins municipaux sur l'état d'avancement du PLU.

L'ECO-PLU

Par délibération du 23 septembre 2010, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner le titre « d'ECO-PLU » au PLAN LOCAL d'URBANISME, compte-tenu :

- de l'ensemble des objectifs poursuivis pour l'élaboration de ce PLU et des thèmes abordés qui permettent de revendiquer ce titre.
- que la réalisation de ce PLU entre dans une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), mise en place par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), et est basée sur des thèmes tels que :
 - Gestion des déplacements et répartition des fonctions urbaines.
 - Gestion de l'eau de ruissellement.
 - Ecologie du paysage.
 - Choix énergétiques.
 - Gestion des déchets.
 - Environnement sonore.

LE DÉBAT SUR LE PADD

La délibération n° 2012051001 du 10 mai 2012, prend acte de la tenue du débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD définies comme suit :

- Adopter un développement cohérent en préservant le cadre de vie ;
- Satisfaire d'une manière équitable les besoins d'habitat et d'équipement ;
- Soutenir le développement agricole et artisanal, et maintenir la dynamique de l'économie locale;
- Préserver le caractère identitaire via une valorisation des paysages et du patrimoine naturel ;
- Créer les conditions d'un meilleur fonctionnement de la commune.

III. MODALITES PRATIQUES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La commune de Saint Blaise du Buis a souhaité faire une large **place à la concertation** tout au long de la démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Dans le cadre de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation, des outils d'information et de communication ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer leur avis et de prendre connaissance du projet d'élaboration du PLU au fur et à mesure de son avancement.

Messieurs Gérard JACOLIN, Maire et Pierre BARBIAN, Adjoint délégué à l'urbanisme, se sont tenus à disposition des personnes qui le souhaitaient tout au long de l'élaboration du PLU, sur rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie (téléphone 04.76.65.65.00 et mail m.stblaise@wanadoo.fr).

Un **registre de concertation** a été ouvert à partir du 14 janvier 2011 et jusqu'au 11 juillet 2013.

Sur le registre de concertation mis à disposition du public, nous avons recueilli 5 observations : 3 demandes de classement de leur terrain en zone à urbaniser – 1 demande de maintien de son terrain en zone à urbaniser – 1 demande que sa maison soit classée dans une zone qui permette sa modification de logement individuel en logement collectif (depuis cette maison a été vendue). Nous avons également reçu 17 courriers ou écrits dont 16 demandes de particuliers, de classement en zone à urbaniser de leurs terrains (l'un des demandeurs est l'auteur de 2 courriers pour la même parcelle) et une demande de changement de zone d'une maison d'habitation (celle inscrite sur le registre). Il faut noter que toutes les demandes de classement de terrain en zone à urbaniser inscrites sur registre ont été doublées d'un courrier. Nous avons fait à tous une réponse d'attente.

L'objectif du PLU étant de ne pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation et le SCoT nous imposant un maximum de 5,5 Permis de Construire annuellement il ne nous a pas été possible d'apporter des réponses positives.

Des invitations personnelles aux réunions publiques ont été adressées aux personnes qui se sont fait connaître au fur et à mesure de la concertation (envoi par courrier postal ou messagerie électronique).

Site internet de la commune : www.saintblaisedubuis.fr : annonce de l'arrêt du projet du PLU lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2013 à 20h30

The screenshot shows the homepage of the Saint Blaise du Buis municipality website. At the top, it says 'Site réalisé avec TAMRF' and 'Accueil du site'. Below this is a logo for 'Maires Ruraux de France' and the heading 'Bienvenue sur notre site internet'. A navigation menu on the left lists: Accueil, La commune, Acteurs de la commune, Services, Vie municipale, Vie associative, Agenda, and Mairie pratique. The center features the 'MAIRIE DE SAINT BLAISE DU BUIS' contact details: 305, rue de la mairie - 38 140, Tél: 04.76.65.65.00, Télécopie: 04.76.05.39.62, Email: m.stblaise@wanadoo.fr, and Web: www.saintblaisedubuis.fr. Below this is a section 'Pour nous écrire...' with the hours: 'La mairie est ouverte au public les : mardi de 9h à 12h, mercredi de 15h à 18h'. On the right, a 'Flash info' section contains the text: 'Suite à la réunion publique de présentation du règlement du PLU du 7 juin 2013, les élus tiendront des permanences en MAIRIE pour répondre aux interrogations des habitants : le vendredi 28/06 de 17h à 18h, le lundi 01/07 de 18h30 à 19h30 et le vendredi 05/07 de 17h à 18h.' A red circle highlights the following text: 'CONSEIL MUNICIPAL ST BLAISE DU BUIS Les élus se réuniront jeudi 11 juillet prochain à 20h30 à la mairie, pour délibérer sur plusieurs points, et notamment pour tirer le bilan de concertation et arrêter le projet du PLAN LOCAL D'URBANISME.' At the bottom right, there is an 'Internet' icon.

A. Informations dans le bulletin municipal

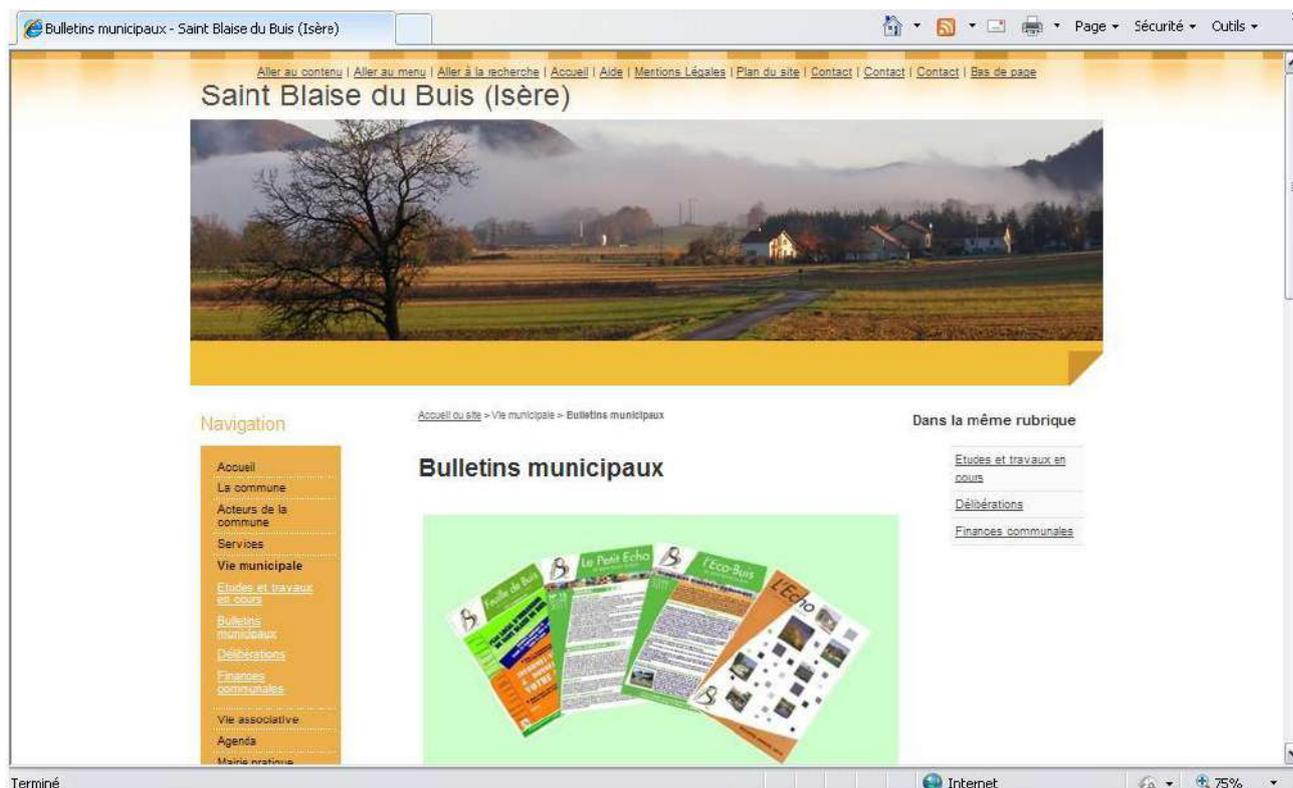
Chaque bulletin est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune. Les élus se répartissent les tournées de distribution par hameau.

L'**Echo** est un bulletin annuel, distribué en début d'année, qui retrace les activités de l'année précédente.

Le **Petit Echo** est un trimestriel, distribué 4 fois par an, où sont diffusés des articles sur des manifestations qui viennent de se réaliser les semaines précédentes.

La **Feuille de Buis** est distribuée pour annoncer des événements ou donner des informations ponctuelles.

Les bulletins municipaux sont accessibles sur le site internet de la commune **www.saintblaisedubuis.fr**



Extrait de l'Echo 2010 :

COMMISSION URBANISME

**2010, UNE ANNEE DE REFLEXION
POUR L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE !**

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, l'année 2009 a été riche de réflexion et 2010 s'annonce annonciatrice de réels changements dans notre paysage local !

Tout d'abord, par l'approbation du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial). Rappelons que conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (Loi SRU en 2000), le SCoT remplacera l'ancien Schéma Directeur de la Région Grenobloise, fin 2010. Cette obligation réglementaire constitue une formidable opportunité pour mettre en application les idées issues du Grenelle de l'Environnement. En effet, les questions sur l'émission de gaz à effet de serre seront au cœur des nouvelles questions d'aménagement, ce qui constitue une véritable innovation !

Ce document (SCOT) est initié par les élus de la région grenobloise en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de leurs politiques autour d'orientations stratégiques :

- conforter l'attractivité de la région et son modèle de développement économique,
- rechercher l'équilibre entre territoires centraux et périphériques, développer la solidarité entre les territoires,
- faciliter la mobilité urbaine et maîtriser les déplacements intra et inter secteurs,
- économiser l'espace en régulant l'urbanisation, en créant des limites claires entre espaces urbains et ruraux, en imaginant d'autres formes urbaines,
- protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles.

Par ailleurs, il détermine des objectifs et des prescriptions sur les 20 ans à venir dans l'ensemble des domaines impactant, au quotidien, l'organisation et le fonctionnement du territoire : l'habitat, les déplacements, l'environnement, l'économie, les commerces...

De plus, les documents et projets locaux d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Plans locaux de l'habitat, Plan de Déplacement Urbain, ...) doivent être compatibles avec le SCOT : ils doivent en respecter les orientations et contribuer à leur mise en œuvre.

Aujourd'hui à St Blaise, nous pouvons constater que notre POS (plan d'occupation des sols) n'a pas les outils nécessaires pour maîtriser un aménagement cohérent et harmonieux de notre village. En effet, à l'origine, le POS avait pour vocation la « planification » des sols (terrains constructibles/terrains non constructibles) et ne reflétait pas un réel projet de territoire. De plus, il ne prend pas en compte les orientations stratégiques du SCOT et les principes du Grenelle 2, comme la maîtrise de l'étalement urbain et les principes du développement durable.

C'est pourquoi, nous nous interrogeons sur l'éventuel passage en PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui nous permettrait d'organiser et de maîtriser notamment les grandes zones urbanisables encore constructibles dans notre village (environ 10 hectares).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de notre projet.

**Pour la Commission Urbanisme,
Violaine ANNEQUIN**

Extrait de l'Echo 2011 :

COMMISSION URBANISME

■ Urbanisme

Saint Blaise, c'est bien connu, est un village où il fait bon vivre. Cet avis est partagé par les Buisards bien sûr, mais également par les nouveaux arrivants que nous accueillons chaque année avec plaisir.

Afin que chacun puisse trouver sa place dans un environnement préservé, il convient de construire un projet d'aménagement du territoire cohérent. Celui-ci doit prendre en compte toutes les composantes d'une vie en société : les déplacements, l'habitat, l'économie dont l'agriculture ou encore le cadre de vie, tout en respectant les ressources naturelles et en garantissant aux générations futures le pouvoir de satisfaire leurs besoins.

Voilà, en résumé, ce qui nous attend les deux prochaines années, avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplacera l'actuel Plan d'Occupation des Sols (POS).

Il s'agit d'un challenge que nous allons relever ensemble, puisque vous serez associés à cette démarche par le biais de réunions publiques, notamment. De plus, un registre est à votre disposition aux horaires d'ouverture de la Mairie pour permettre à chacun de consigner ses observations.

En 2010, nous avons pris la décision de faire un PLU et avons retenu, à l'issue d'une consultation, le cabinet UP2M pour mener à bien cette mission.

En ce début d'année 2011, les premières études de diagnostic sont lancées. Nous vous informerons, tout au long de la procédure, de l'avancée de ce dossier.

Par ailleurs, cette année quelques 11 permis de construire et 28 déclarations préalables ont été déposés. Ce qui traduit une constante dans le développement de notre commune.

Pour la Commission Urbanisme,
Pierre BARBIAN



COMMISSION URBANISME

Urbanisme

Cette année encore la commission urbanisme aura été beaucoup sollicitée. Elle a étudié pas moins de 11 permis de construire et 33 déclarations préalables.

A l'échelle de notre village cela représente une activité « soutenue ». En effet, ce n'est pas moins de 21 logements qui sont en cours de construction ou à construire dans l'année qui vient. Parmi ceux-ci sont comptabilisés les 10 logements de l'OPAC sur le terrain de la Source (route de la Murette).

On notera également que bon nombre de projets attachent une attention particulière aux matériaux de construction durables (comme le bois ou la brique mono mur), aux énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque) et à la récupération des eaux pluviales.

La commission d'urbanisme se réunit généralement deux fois par mois ce qui permet de traiter les dossiers en respectant les délais d'instruction réglementaires.

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et vous donner tous les renseignements nécessaires ou conseils avant de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autre), cela évite parfois de trop avancer sur un projet qui ne répond pas au Plan d'Occupation des Sols.

Nous vous invitons également à rencontrer l'architecte conseil qui travaille pour le compte de la commune et qui peut vous donner son avis sur vos projets. Il assure une permanence mensuelle tous les troisièmes vendredis du mois.

Permis de construire accordés en 2011 :

Permis modificatif pour une maison individuelle au Boteau - M. Lafarge & Mme Perrin

Permis pour une maison individuelle au Village - M. et Mme Rocourt

Permis pour une maison individuelle au Baccon - M. et Mme Meunier

Permis pour une terrasse - M. Barbian

Permis pour une maison individuelle à Lardinière - Mme Meunier- Carus

Permis pour une extension de maison individuelle à Planche Cattin - M. Landru

Permis pour un abri voiture - M. Darnaud

Permis pour 4 maisons individuelles au Devez - Société Arcoterre

Permis pour une maison individuelle au Petit Voyer - M. et Mme Tripiet

Permis pour une maison individuelle au Grand Voyer - M. et Mme Jacques

Permis pour une maison individuelle au Boteau - M. et Mme Bloede



Extrait de l'Echo 2012 :

Plan Local d'Urbanisme

Comme vous le savez, la commune s'est engagée dans la révision de son Plan d'Occupation des Sols. Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain), il deviendra un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'élaboration du PLU se déroule de la manière suivante :

- Décision du conseil municipal qui indique qu'il souhaite élaborer un PLU, explique pourquoi, définit les objectifs poursuivis et les modalités de mise en œuvre (assistance d'un bureau d'études, concertation avec la population et les personnes publiques associées). Cette délibération a été prise le 27 mai 2010.
- Choix du bureau d'études. Les cabinets UP2M et TRANSFAIRE ont été retenus à la suite d'une consultation.
- Elaboration du diagnostic du territoire communal, présenté en réunion publique le 22 septembre 2011.
- Elaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : il s'agit du projet que nous souhaitons pour la commune.
- Traduction réglementaire : rédaction du règlement, plan de zonage, orientations d'aménagement et de programmation
- Arrêt du projet et approbation y compris les phases de consultation

Actuellement, nous travaillons sur l'élaboration du PADD. Pour ce faire, nous avons programmé des réunions internes au conseil municipal mais également des commissions thématiques auxquelles seront associés d'une part les habitants (28 janvier 2012 de 14h à 18h) et d'autre part les personnes publiques associées (24 janvier 2012 de 14h à 18h).

La commission du 28 janvier a été l'occasion pour les habitants de Saint Blaise de participer de manière très concrète à l'élaboration du PLU. Des groupes ont travaillé sur les thèmes suivants :

- Démographie - habitat - déplacement
- Economie, Agriculture, équipement, foncier
- Ressources naturelles, trame verte et bleue, énergie et cadre de vie.

Pour mieux comprendre ce qu'est le PLU et prendre part à ce projet important pour notre village, nous vous invitons à prendre connaissance des panneaux d'information exposés en mairie, à participer aux réunions publiques qui seront organisées ou encore à rencontrer les élus.



Extrait de l'Echo 2013 :

COMMISSION URBANISME

■ 2013 : année de transition

L'année qui commence ne sera décidément pas comme les autres. Elle marquera la fin du mandat municipal de l'équipe, la fin du Plan d'Occupation des Sols, mais elle sera aussi signe de renouveau avec l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

L'urbanisme à Saint Blaise connaît depuis quelques mois un ralentissement, car notre commune rencontre des difficultés quant à son alimentation en eau potable. Les ressources en eau sont suffisantes, mais la configuration du réseau est telle que certains Buissards n'ont pas suffisamment de pression dans leur habitation.

Pour pallier à ce problème, le Pays Voironnais, compétent en la matière, a entrepris la construction d'un réservoir à Bavonne qui devrait être achevé au plus tard fin 2014. Les lois de la physique sont immuables : il est plus aisé d'avoir de la pression si « la source » est à une altitude au moins égale à son lieu de distribution.

Petit clin d'œil de l'actualité, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2013 « Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau ». Son objectif est de sensibiliser à la fois aux possibilités de développement de la coopération et aux défis que représente la gestion de l'eau, face à un accroissement de la demande d'accès, de répartition des ressources et de services d'approvisionnement.



Cette information n'est pas si anodine puisque notre village est actuellement confronté à cette problématique : plus aucun raccordement au réseau d'eau potable n'est possible tant que le réservoir de Bavonne ne sera pas achevé (sauf pour les projets initiés avant la décision de la CAPV). Les demandes de permis de construire ont donc été très rares en 2012.

L'aménagement de notre territoire dépend bien de la possibilité de le desservir en voiries, mais aussi en réseaux secs (électricité, téléphone) et humides (eau potable, eaux pluviales et eaux usées).

Il s'agit d'une donnée que nous avons intégrée dans nos réflexions pour l'élaboration du PLU. Comment peut-on faire un PLU sans desserte en eau donc sans zone constructible ? La CAPV a heureusement lancé la construction du réservoir qui résoudra ce problème.

Des terrains sans desserte viaire peuvent-ils être classés constructibles ? Et si oui, comment ?

Les services de l'Etat, du Pays Voironnais et bien sûr le bureau d'étude UP2M nous accompagnent pour répondre à ces interrogations.

Le PLU est actuellement dans sa phase finale avec la rédaction du règlement et l'établissement du zonage. Le projet achevé sera alors présenté aux Personnes Publiques Associées, à la population puis approuvé par le Conseil Municipal.

Pour la Commission Urbanisme,
Pierre BARBIAN

Extrait du Petit Echo 9 – Octobre 2010 :



Le Petit Echo

DE SAINT BLAISE DU BUIS



N° 09
OCTOBRE
2010

EDITORIAL

RENTREE SOUS LE SIGNE DE LA COMMUNICATION

Communication associative au forum des associations.

Communication conviviale au pique-nique.

Communication communale à la réunion publique annuelle le 10 septembre.

Cette réunion est un moment privilégié que nous nous donnons pour présenter à la population les principaux projets en cours et recueillir les réactions des Buissards. Le Conseil Municipal a présenté les sujets suivants :

- Entrée nord-est du village : L'étude paysagère est en cours. Elle fera l'objet de réunions publiques. Elle devrait se terminer courant du premier trimestre 2011.
- PLU : Le Conseil Municipal a décidé de réviser le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Nous en sommes au choix du bureau d'études qui nous accompagnera dans cette démarche.
- Projet de logements sociaux : le programme s'affine au gré des difficultés rencontrées dans le montage financier.
- Les voiries : le déneigement reste un exercice difficile et controversé !
- Jardinnet près de la mairie : après la réhabilitation des bâtiments scolaires, ce jardinnet terminera l'aménagement de ce secteur. Les travaux se réaliseront à l'automne.
- Réhabilitation de la halle. Les travaux consistent principalement en la reprise de l'isolation et la réfection de la toiture. Le maître d'œuvre est choisi. Ces travaux sont programmés pour le deuxième semestre 2011. Ce sera le futur plus gros investissement du mandat.
- Animation : en plus des activités devenues habituelles, cette année la Commission Animation organisera une exposition « Territoire en vues » durant tout le mois de décembre. Des précisions vous seront apportées le temps venu.
- Pays Voironnais : rappel sur les services apportés par le Pays Voironnais à la commune et sur les relations administratives et financières dans le couple commune/intercommunalité.

Le public a évoqué de nombreux sujets : cars transports scolaires qui roulent trop vite, déneigement, alimentation en eau des Essarts de Bonjean, enfouissement des réseaux, taxes ordures ménagères, entretien lavoir du Grand Voyer, éclairage public, chemins de randonnée...

Nous retiendrons, plus particulièrement, le long débat sur les difficultés d'accès à l'ADSL dans les deux secteurs les plus peuplés de la commune (le bourg et le hameau du Grand Voyer). Aujourd'hui l'ADSL n'est plus un luxe et, même si la commune n'a pas de compétence pour ce service, nous appuyons les revendications de la population.

Je tiens à remercier tous les participants pour la bonne tenue des débats, pour leurs propos mesurés et constructifs qui enrichissent les échanges.

Cette réunion s'est terminée dans la bonne humeur devant le verre de l'amitié.



Le Maire, Gérard Jacolin

Extrait du Petit Echo 10 – Décembre 2010 :



Le Petit Echo

DE SAINT BLAISE DU BUIS



N° 10
DÉCEMBRE
2010

EDITORIAL

REMANIEMENT SANS TAPAGE !

Un peu avant le gouvernement, le Conseil Municipal a procédé à son « mini remaniement » ! En effet, Violaine Annequin 3^{ème} Adjointe en charge de l'urbanisme m'a proposé sa démission. Elle m'avait déjà fait part des difficultés qu'elle rencontrait pour assurer normalement cette fonction. Violaine est jeune maman de deux enfants en bas âge. De plus, elle occupe maintenant une activité professionnelle à temps plein. Il ne lui a certainement pas été facile de prendre cette décision tant elle souhaitait cet engagement. Personnellement, je qualifie cette décision de courageuse et responsable. Je tiens à saluer le travail réalisé jusque là par Violaine. Elle reste, bien sûr, Conseillère municipale et je pense que ses qualités et son jeune âge lui donneront tout loisir de retrouver des responsabilités à « la chose publique » en temps voulu. Cette situation repose l'éternel problème du statut de l' élu et de la bonne application de la démocratie. Comment les jeunes et plus encore les mères de famille peuvent assurer des engagements publics ? Aux dernières élections municipales, 40% des maires élus avaient plus de 60 ans et seulement 13,9% étaient des femmes !

Le Conseil municipal s'est donc réorganisé et certains de ses membres prennent de nouvelles responsabilités :

- Pierre Barbian alors Conseiller municipal délégué est élu 3^{ème} Adjoint, et prend les fonctions d'adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ; lourde tâche à l'heure du lancement du PLU et de l'étude d'aménagement de l'entrée Nord-Est du village. Pierre laisse son poste de Vice-président chargé de la commission « environnement » tout en restant membre de cette commission.
- C'est Marie-Christine Godet, 2^{ème} Adjointe Vice-présidente en charge de la commission « information communication » qui assurera également la vice-présidence de la commission « environnement ». Elle sera épaulée par Elvira Afonso-Sarat pour la feuille « Eco-Buis » et par Max Eymin pour le suivi de l'espace naturel sensible de Cote Manin. L'activité économie d'énergie est transférée à la commission technique.
- Max Eymin est nommé Conseiller municipal délégué en charge de la commission technique. Il conduira l'important projet de la réfection de la toiture et l'isolation de la Halle du Buis et étudiera tous les moyens d'économiser l'énergie.

Cette réorganisation s'est faite dans un contexte absent de toutes polémiques. Je constate, avec plaisir, qu'à mi-mandat l'équipe municipale conserve la même motivation qu'aux premiers jours.

Bonne fête de fin d'année à tous.

Le Maire, Gérard Jacolin

Extrait du Petit Echo 11 – Avril 2011 :

N° 11
AVRIL
2011

EDITORIAL

UN DEBUT D'ANNEE BIEN REMPLI

Durant ce premier trimestre 2011 les opérations d'envergure se métamorphosent :

- logements sociaux à l'entrée du village, l'OPAC a commandité un architecte et déposera un permis de construire tout prochainement,
- entrée nord-est du village, les premiers scénarios concrets voient le jour,
- réhabilitation de la halle du Buis, un planning est retenu, cette opération se déroulera sur 2011 et 2012,
- la révision de notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme est lancée.

Tout ceci ne se fait pas sans financement et l'équipe municipale a dû construire un budget dans un contexte de plus en plus contraint, caractérisé par la raréfaction de l'argent public. Nous constatons une baisse des recettes (dotations et subventions). Nous avons dû intégrer dans notre réflexion que les années à venir ne laissent pas présager d'améliorations, au contraire. Cependant, grâce à une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, nous pouvons envisager des investissements. Pour tenir ce cap, qui est celui de la municipalité depuis de nombreuses années, nous devons poursuivre nos efforts pour limiter les dépenses de fonctionnement.

VANDALISME

Les actes d'incivilité atteignent notre commune par vagues successives. Les périodes de calme alternent avec les périodes de « n'importe quoi ». Ces dernières sont facilement repérables au nombre de canettes de bière, bouteilles d'alcool et autres ..., abandonnées ou jetées dans les espaces publics. Ces restes traduisent l'activité nocturne : tapage, dégradations et même vols. Des agissements que l'on qualifie à tort d'actes gratuits. Actes gratuits, pas pour tout le monde ! Car, quand des portes sont forcées, que des vols sont commis dans des placards d'associations, ce sont les Buisards qui payent la facture. Ce n'est pas admissible. Faire vivre une association n'est pas facile, même les bénévoles les plus motivés éprouvent un sentiment de découragement devant ces forfaits. Une plainte a été déposée en gendarmerie et nous ne désespérons pas de confondre les auteurs qui, je l'espère, devront répondre de leurs méfaits.

Le Maire, Gérard Jacolin

Extrait du Petit Echo 12 – Juin 2011 :

CONSEIL MUNICIPAL

■ EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Séance du 14 avril 2011

- **Approbation des comptes 2010 et vote des budgets 2011 de la Commune et du CCAS :** une fiche sur le budget était jointe au dernier Petit Echo.
- **Vote du maintien des taux d'imposition 2011 :** taxe d'habitation (8.93%) pas d'augmentation depuis 2007 / taxe foncière bâtie (25.23%) et taxe foncière non bâtie (61.84%) non augmentées depuis 2006.
- **Demande d'une dotation générale de décentralisation au titre de l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme** (à la Direction Départementale des Territoires) suite à la révision du POS en vue de l'élaboration du PLU.

Extrait du Petit Echo 13 – Octobre 2011 :



Le Petit Echo

DE SAINT BLAISE DU BUIS



N° 13
OCTOBRE
2011

EDITORIAL

UNE RENTREE STUDIEUSE

Chacun de nous « a fait sa rentrée ». La détente, les vacances, le soleil, la mer ou la montagne, les bons moments en famille ou entre amis ne sont plus que des souvenirs !

La rentrée scolaire a été, elle, marquée par une ouverture de classe. Même si elle génère un surcroît de travail pour les employés communaux, une ouverture de classe reste une bonne nouvelle pour un village comme le nôtre. Elle est synonyme de jeunesse, de dynamisme, de vie, d'éveil.

Une rentrée également studieuse pour l'équipe municipale.

En effet, certains projets que nous pouvions espérer voir sur les rails prennent un peu de retard comme :

- la réhabilitation de la Halle du Buis où, suite à l'appel d'offre certains lots ont été déclarés infructueux, ce qui engendrera un retard d'environ 2 mois et demi.
- les logements sociaux dont le permis de construire sera certainement déposé à l'heure où vous nous lisez.
- l'entrée nord-est qui, après de nombreuses et quelquefois laborieuses négociations voit se dessiner une issue consensuelle entre les idées des propriétaires et celles de la Mairie.

Un projet important comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) monte en puissance. Il devra mobiliser l'énergie de l'ensemble du Conseil Municipal et je l'espère aussi des Buisards pour définir le St Blaise du Buis de demain. Nous avons déjà eu une première rencontre avec la population et j'espère que vous resterez mobilisés par l'enjeu de cette démarche.

Sans oublier les réflexions et les projets, moins en vue, mais tout aussi « énergivores » pour les conseillers municipaux : le Relais Assistantes Maternelles (RAM), les travaux de voirie... Heureusement l'équipe reste globalement motivée et, fin 2011, nous aurons un bilan clair sur ces différents projets. Merci à tous ceux qui font avancer notre village.

Le Maire, Gérard Jacolin

ACTIVITES MUNICIPALES

PLU

L'équipe municipale a décidé de réviser le Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Simple changement de dénomination ? Non, un PLU est avant tout un projet concerté d'aménagement du territoire qui prend en compte les problématiques actuelles, mais surtout futures. L'environnement est une composante essentielle du PLU. Préserver les espaces naturels et agricoles, optimiser la consommation de l'espace pour l'urbanisation, réduire les émissions de gaz à effet de serre liés aux bâtiments et aux déplacements : voilà quelques enjeux que nous vous invitons à découvrir et débattre tout au long de l'élaboration du PLU. Après la phase de diagnostic présentée aux personnes publiques associées (communes voisines, services de l'Etat, du Conseil Général, Chambre d'Agriculture, ...) puis en réunion publique le 22 septembre, la prochaine phase consistera à élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), c'est-à-dire le « cœur du PLU », le projet politique. Votre avis nous intéresse alors n'hésitez pas à nous en faire part, lors des réunions publiques, par le biais du registre de concertation du public disponible en Mairie ou encore par courrier.

ENTREE NORD-EST

L'étude d'aménagement du coteau de l'entrée Nord-Est arrive au terme de sa phase préliminaire. Cet été, nous avons rencontré, collectivement puis individuellement, tous les propriétaires pour leur présenter les esquisses et recueillir leurs avis. Il s'agit maintenant de valider le montage opérationnel qui permettra de définir précisément le coût et le phasage des travaux, ainsi que les modalités de financement des équipements (voiries, parking, réseaux, foncier, aménagements paysagers, placettes, ...). Nous pourrions très prochainement vous présenter ce projet finalisé.

TRAVAUX D'ETE : VOIERIE ROUTE DU CHATELARD

Le chantier estival s'est déroulé au Chatelard, de la route du Pont du Boeuf à la maison Eymin. Cette voie est commune à Réaumont et St Blaise. Les dépenses sont également réparties : enfouissement des réseaux EDF, Télécom et éclairage public. En accord avec les deux mairies, le choix des lampadaires est identique à ceux posés à St Blaise. Une subvention est accordée par le syndicat d'électricité de l'Isère (SEI, ex-SE 38). A l'issue de ces travaux en cours, poteaux et câbles électriques enlevés, la route sera refaite en enrobé avant les mois d'hiver si le temps le permet.

Extrait du Petit Echo 15 – Avril 2012 :

ACTIVITES MUNICIPALES

PLAN LOCAL D'URBANISME : L'AVENIR DE NOTRE VILLAGE

Comme nous vous l'indiquions dans l'Echo, l'élaboration du PLU suit son cours. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a fait l'objet de plusieurs réunions de travail : d'une part avec les Personnes Publiques Associées (Conseil général, Chambre d'Agriculture, communes voisines, Pays Voironnais, Etablissement public du SCOT, ...) le 24 janvier dernier, et d'autre part avec les habitants de Saint Blaise le 28 janvier 2012. Une réunion traitant spécifiquement du volet agricole s'est tenue le 27 février 2012 à laquelle était conviés les agriculteurs du village.

Malgré une faible participation des habitants, ces réunions ont permis de recueillir des informations et des avis qui seront importants pour la suite de l'élaboration du PLU. Nous vous rappelons qu'un registre est à votre disposition en Mairie pour consigner vos demandes ou remarques et que des panneaux d'informations sont exposés également en Mairie. L'avenir du village nous concerne tous et se traduit au travers du PLU pour les 10 années à venir, c'est pourquoi nous vous invitons à participer à ce projet.

Extrait du Petit Echo 16 – Juillet 2012 :

N° 16
JUILLET
2012

EDITORIAL

URBANISME ENTRE RAISON - LOIS - INTÉRÊTS - AFFECT

L'urbanisme n'est pas une science exacte tout le monde le sait. Chacun a « sa vérité ». Mais comment chacun construit-il « sa vérité » ?

- En s'appuyant sur la raison ; nous nous accordons tous à dire que nous ne pouvons pas continuer à consommer les terres agricoles au rythme actuel. Pourtant certains ne veulent pas trop densifier l'habitat, d'autres pas du tout. Nous souhaitons aussi tous conserver des espaces verts qui font le charme de notre village.

- En respectant la loi : les lois d'urbanisme imposent la préservation des espaces agricoles et naturels. Elles imposent également une plus forte densification. A ce titre, elles rejoignent, fort heureusement, la raison.

- En pensant à ses intérêts : Le prix du terrain constructible a atteint des niveaux démesurés, source de jalousies, source de soucis dans les successions et surtout source de revenus disproportionnés par rapport au fruit du travail. Comment un propriétaire peut-il en faire abstraction dans « sa vérité » ?

- En pensant à nos parents : l'affect, l'attachement à la terre, les vieux Buissards comme moi n'ont pas encore perdu leurs racines paysannes. Un propriétaire de « l'entrée nord-est » nous fait part de cette réflexion : « nous avons encore trop de terre à nos galoches ! ». Je l'ai beaucoup appréciée. Elle est pleine de sagesse et prend aussi une grande part dans « notre vérité ».

Les urbanistes vous diront que nous ne faisons pas de l'urbanisme avec les propriétaires terriens ; en théorie certainement, en pratique plus difficilement. C'est en intégrant tous ces paramètres, tous ces sentiments que nous devons penser le St Blaise du Buis de demain. La fin de notre mandat sera marquée par deux difficiles sujets d'urbanisme : « l'entrée nord-est » et « le Plan Local d'Urbanisme ». L'été approche et chacun de nous les emportera dans un coin de la tête, en devoir de vacances. A la rentrée, nous vous présenterons l'avancée du PLU.

Pour Max Eymin qui supervise les travaux de la halle, l'été 2012 ne sera pas synonyme de farniente. Comme vous pouvez le constater, les travaux avancent malgré une météo peu coopérative. Ils se poursuivront jusqu'à la fin de l'été.

A bientôt au feu d'artifice du 14 juillet qui se déroulera cette année à Réaumont.

Bel été à tous ! J'ai une pensée particulière pour ceux dont les moyens ou la santé ne permettront pas de prendre de vacances.

Le Maire, Gérard Jacolin

■ PLAN LOCAL D'URBANISME

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui remplacera l'actuel Plan d'Occupation des Sols poursuit son cours. Après avoir consulté les Personnes Publiques Associées et la population lors d'ateliers de travail les 24 et 28 janvier dernier, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été élaboré puis débattu en Conseil Municipal le 10 mai. Le PADD est un document important du PLU puisqu'il définit les orientations de l'aménagement de notre village. C'est en quelque sorte le projet politique. Il restera « vivant » jusqu'à l'arrêt du PLU prévu en 2013. Une réunion publique de présentation sera organisée à la rentrée à ce sujet.

Le PLU est fondamental pour l'avenir de Saint Blaise du Buis. Votre avis nous intéresse et nous vous invitons à participer aux réunions qui sont organisées. Nous vous rappelons que vous pouvez nous faire part de vos demandes, de vos questions, de vos réflexions à ce sujet soit par courrier, soit en prenant un rendez-vous avec les élus ou encore en les consignant sur le registre disponible en Mairie.

Extrait du Petit Echo 17 – Octobre 2012 :



Le Petit Echo

DE SAINT BLAISE DU BUIS



N° 17
OCTOBRE
2012

EDITORIAL

DES CHANTIERS ARRIVENT A LEUR TERME, D'AUTRES SE POURSUIVENT

L'été et les vacances ne sont plus que de lointains souvenirs. L'activité municipale a retrouvé un rythme soutenu.

Heureusement, des chantiers se terminent :

- La réhabilitation de la Halle du Buis arrive à son terme. Ces travaux ont pris un peu de retard lié à la météo peu propice en début d'été et également au glissement des plannings malheureusement habituel sur ce type de chantier. Il reste encore quelques finitions à réaliser. Cependant, les associations sportives et culturelles ont pu reprendre possession des locaux dans des conditions normales. Merci à leurs responsables qui ont dû s'adapter temporairement à la gêne occasionnée par ces travaux.



- L'enfouissement des réseaux secs route du Devez, mené par le Syndicat Energie du Département de l'Isère (SEDI) respecte son planning. Les réseaux aériens sur cette voie auront disparu fin octobre.

- Le site Internet que nous vous avons promis est en cours de peaufinage par Marie-Christine Godet. Les grands projets du mandat (réhabilitation du groupe scolaire et de la halle), mobilisateurs de toutes les forces vives de l'équipe municipale et du secrétariat, ont porté ombrage à la mise en place de ce moyen de communication moderne qui verra le jour plus tard que prévu. Il sera à votre disposition en fin d'année.

D'autres se poursuivent :

- Concernant la révision du Plan d'Occupation des Sol (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU), la phase 2 de ce chantier s'achève avec la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Nous passerons maintenant à la rédaction du règlement avant de rentrer dans la phase administrative qui se déroulera courant 2013.

- Pour l'entrée nord-est, fin 2012, le Conseil Municipal aura dû choisir le montage opérationnel le mieux adapté pour mener à bien ce projet. Pour cela, il se fera aider par des aménageurs expérimentés.

Les adjoints et moi-même restons à votre disposition pour vous apporter toutes précisions que vous pourriez souhaiter sur les orientations prises par le Conseil Municipal et notamment sur les épineux sujets d'urbanisme.

Je constate avec plaisir que l'équipe municipale reste solide et unie pour traiter les derniers thèmes difficiles du mandat.

Le Maire, Gérard Jacolin

ACTIVITES MUNICIPALES

LE PLU MOBILISE LES BUISSARDS

Plus de 60 personnes ont répondu à l'invitation de l'équipe municipale, le 20 septembre dernier, pour la présentation publique du Projet d'Aménagement et du Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme à la salle La Sure. Le PADD est un document essentiel puisqu'il définit le projet politique d'aménagement du territoire communal. Comme l'a expliqué le cabinet UP2M lors de sa présentation, la rédaction peut paraître parfois complexe pour les non-initiés que nous sommes, mais chaque mot est important, précis et même parfois obligatoire. Après l'exposé, un temps d'échange a été réservé pour que les habitants puissent donner leur avis et poser des questions auxquelles les élus ont pu répondre : l'agriculture, les déplacements, le renouvellement urbain, la densité, les réseaux, les équipements publics ... Ces sujets ne manquent pas d'intéresser les Buisards et c'est tant mieux ! Le PLU est l'affaire de tous, donc la participation de la population est essentielle. Certains auraient déjà voulu aborder le zonage et le règlement. Il s'agit de la prochaine phase de travail qui sera présentée en fin d'année. Le projet de PLU devrait être arrêté en décembre 2012 avant la phase administrative d'enquête publique et d'approbation courant 2013. Nous vous rappelons que vous pouvez toujours faire part de vos questions ou donner votre avis par courrier, en rencontrant les élus ou encore en utilisant le registre mis à disposition à cet effet en mairie.



Extrait du Petit Echo 18 – Décembre 2012 :



Le Petit Echo

DE SAINT BLAISE DU BUIS



N° 18
DECEMBRE
2012

EDITORIAL

L'ADSL ON EN REPARLE

L'ADSL, tout le monde en parle, tout le monde l'attend, mais c'est quoi ?

Définition : ADSL Asymmetric Digital Subscriber Line, c'est une technique de communication qui permet d'utiliser une ligne téléphonique ou une ligne RNIS pour transmettre et recevoir des données numériques de manière indépendante du service téléphonique proprement dit... ??

Que signifie RNIS ?

Définition : RNIS veut dire Réseau Numérique à Intégration de Services.

Bon on arrête, cette fois c'est du français mais on n'est pas plus avancé.

La seule chose que nous ayons tous comprise, c'est qu'aujourd'hui sans l'ADSL nous sommes privés du haut débit sur nos lignes téléphoniques et qu'en 2012 c'est un véritable handicap. Les télécommunications ont certainement enregistré la plus importante avancée technologique des 50 dernières années. Malheureusement, les habitants du Bourg ne peuvent pas en profiter pleinement. La fibre optique qui remplacera les liaisons cuivre entre la centrale téléphonique de Vairon et notre sous-répartiteur s'arrête à quelques mètres de ce dernier. C'est cette fibre optique qui permettra d'avoir accès au haut débit sur le bourg. Le raccordement était prévu pour 2009. Puis, pour des raisons techniques, administratives et enfin financières, rien ne s'est passé depuis 3 ans. Notre Communauté d'Agglomération (Le Pays Voironnais) a relancé une campagne d'investissement pour les 11 sous-répartiteurs, dont le nôtre, qui n'avaient pas pu bénéficier du raccordement lors de la première tranche de travaux.

Sur le parking à l'entrée du village, des armoires seront mises en place avant la fin de l'année. Elles permettront de raccorder vos lignes à la fibre optique. Il faudra cependant laisser passer le premier semestre 2013 pour que le haut débit soit effectivement en service.

Les élus et les agents administratifs de la mairie sont tout aussi impatients que vous à obtenir le haut débit !

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais met également à notre disposition des déchetteries qui recueillent les déchets ménagers dont les déchets végétaux ! Il est regrettable de constater sur la commune un nombre recrudescant de dépôts sauvages.

En cette période de fête de fin d'année, émettons le vœu qu'en 2013 nos foyers accueillent le haut débit et nos campagnes verront disparaître les dépôts sauvages.

La cérémonie des vœux se déroulera le 12 janvier, nous en profiterons pour inaugurer la Halle du Buis réhabilitée, en présence de Cyrielle, notre Buisarde élue Miss Dauphiné.

Belles fêtes à tous.

Le Maire, Gérard Jacolin

ACTIVITES MUNICIPALES

LE PLU DANS LA DERNIERE LIGNE DROITE

Les réunions de travail se font de plus en plus précises dans la dernière phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le 18 novembre dernier avait lieu une réunion technique entre les élus et les représentants du Pays Voironnais (services aménagement, eau et assainissement), de l'établissement public du SCOT et de l'Etat. Bien que le PLU soit un projet politique d'aménagement du territoire de la commune, c'est aussi (et surtout) une déclinaison à l'échelle locale des règlements supra-communaux. En effet, le PLU doit respecter :

- 1 - les lois (Grenelle, code de l'urbanisme, ...),
- 2 - puis le SCOT qui définit des objectifs en termes de logement, d'environnement, d'activité économique ou encore de déplacement au niveau de la Région Urbaine Grenobloise à laquelle appartient le Pays Voironnais,
- 3 - et enfin le Schéma de Secteur du Pays Voironnais qui répartit les objectifs du SCOT pour chaque commune afin de garantir un équilibre au niveau de son territoire.

Il est important que tous ces partenaires soient associés à l'élaboration du PLU afin de s'assurer que celui-ci soit, tant sur le fond que sur la forme, en parfaite légalité. Le zonage se précise et le projet règlement devrait être finalisé d'ici la fin d'année. Le PLU sera ensuite présentée en réunion publique puis, arrêté en début d'année 2013. Il s'en suivra la procédure d'enquête publique avant une approbation fin 2013. Votre avis nous intéresse, alors n'hésitez à nous en faire part. Un registre est disponible en mairie.

Extrait de la feuille de Buis n°37 du 26/08/2011 :

L'AMBROISIE

Une plante de plus en plus présente en région Rhône-Alpes : son pollen est très allergisant.

Un problème de santé publique de plus en plus aigu. Plus de 10 % de la population est susceptible d'être concerné. L'ambroisie génère des rhinites, des conjonctivites, des trachéites, de l'asthme etc. et peut également entraîner de l'urticaire ou de l'eczéma, elle prédispose aux allergies d'automne en fragilisant les bronches. Seuls quelques grains de pollens par m³ d'air suffisent à provoquer l'allergie.

>>> Le seul moyen efficace pour lutter contre l'ambroisie est sa destruction systématique. L'élimination doit se faire de préférence avant la floraison et doit être poursuivie jusqu'à la disparition complète de la plante. Pour détruire l'ambroisie, il faut l'arracher systématiquement et prévenir sa repousse en végétalisant les sols. L'utilisation de pesticides est à proscrire.

D'avantages d'informations sur le site l'ARS Rhône-Alpes www.ars.rhonealpes.sante.fr ou sur www.ambroisie.info

Reconnaitre
L'AMBROISIE
Une plante dangereuse pour la santé

FLEURS sur de longs épis

TIGE velue rougeâtre

FEUILLE profondément découpée

s'étale en forme de buisson

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Un appartement T3 de 62 m² rue des Ecoles sera vacant à compter de fin octobre.

Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer un courrier en mairie à l'attention de Monsieur le Maire

AVANT LE 15 SEPTEMBRE

ESPOIR CLUB - TENNIS

La saison redémarre ...

Assemblée Générale + Inscriptions
Mardi 6 septembre à 18 h 30

Rendez-vous à la salle des Clubs (à la Halle).

Venez nombreux vous inscrire et profiter des compétences de notre moniteur. Pour les nouveaux, toutes les informations concernant le tennis seront données ce jour là.

Attention seront prioritaires pour l'inscription aux cours, les personnes présentes à la réunion.

Contact Présidente Anne-Marie Laclau 04 76 05 88 52

La Maison de l'Emploi
organise

Mercredi 7 Septembre

UN ZOOM SUR LES MÉTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Venez rencontrer le GEIQ BTP (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) muni de votre CV.

Rendez-vous à 10 h 00
dans les locaux du Pays Voironnais
40, Rue Mainssieux à VOIRON

Pour plus d'informations, contact : 04 76 93 17 18

INFO CATÉ

Les inscriptions des enfants du CE1 au CM2, auront lieu de 10 à 12 heures :

samedi 10 sept. - Cure de la Murette
samedi 17 sept. - Maison St Roch à Charnècles
(le petit chemin au fond à gauche de l'église).

Le caté c'est chouette, venez-nous rejoindre !

Contact
Dominique Kalecinski : mimine@bbox.fr

www.emploi-paysvoironnais.org

DATE A RETENIR : 22 septembre

Réunion Publique : Plan Local d'Urbanisme
Plus d'informations dans la prochaine Feuille du Buis

B. Expositions

Plusieurs expositions de panneaux explicitant les grandes étapes de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ont été affichées en Mairie, dans la salle du conseil municipal aux horaires d'ouverture suivants : mardi de 9h à 12h, mercredi de 15h à 18h, vendredi de 16h à 19h.

Plan Local D'Urbanisme

Qu'est ce qu'un PLU ?

Du POS au PLU
Conformément à la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) du 13 décembre 2000, la commune de St Blaise du Buis a engagé la transformation de son POS en PLU par délibération du 27 Mai 2010. Cette transformation du document d'urbanisme local permettra de définir ensemble les évolutions futures de St Blaise du Buis en matière, d'aménagement, d'emploi, de logement et d'environnement.

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme réglementaire qui se substitue à l'actuel Plan d'Occupation des Soils.

Le POS reposait principalement sur une logique de gestion du droit des sols et sur un découpage fonctionnel de l'espace. Aujourd'hui le PLU doit désormais énoncer clairement un véritable projet urbain des communes au regard des objectifs du développement durable. Il détermine ainsi les grandes orientations en matière de :

- Diversité des fonctions urbaines (habiter, travailler, se déplacer, se divertir...) et de mixité sociale et de habitat.
- Equilibre entre renouvellement urbain et développement urbain d'une part et préservation des espaces naturels, agricoles et paysagers d'autre part.
- Utilisation économe et équilibrée des espaces, préservation des ressources naturelles et prise en compte des risques.

Les enjeux du PLU

- Quelle image et quel type de développement pour la commune de Saint-Blaise du Buis ?
- Quelles en sont les conséquences en terme économique et de qualité de vie ?
- Quel équilibre entre les différentes composantes du territoire (urbanisme, agriculture...)?

Les objectifs du PLU

- Anticiper et organiser le futur développement de la commune en fonction de ses enjeux.
- Aménager un équilibre entre urbanisation/espaces naturels en prévenant les risques naturels.
- Organiser le développement urbain entre extension (grignotage des espaces naturels et agricoles) et densification.
- Maîtriser le développement de l'urbanisation afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Lexique
POS : Plan d'Occupation des Soils
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SRU : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
BE : Etat Initial de l'Environnement

Plan Local D'Urbanisme

Les grandes étapes

Le contenu du PLU

Le dossier de PLU se compose de pièces écrites et de documents graphiques :

- Le rapport de présentation,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PAADD) : il s'agit du projet politique.
- Le règlement délimitant et fixe les règles applicables dans chaque zone.
- Le plan de zonage faisant apparaître la délimitation des zones du règlement et ses annexes.

Le PLU doit être compatible avec les documents supracommunaux :

Schéma de Cohérence Territoriale (SCT) - Programme National de Développement Durable (PNDD) - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

PHASE D'ELABORATION DU PLU

étape	contenu
Prescription/ Décision : élaboration du PLU en Conseil Municipal.	Diagnostic territorial + Etat Initial de l'Environnement (EIE).
Définition des enjeux + Elaboration du PAADD.	Traduction réglementaire (règlement, zonage, Orientations d'Aménagements et de Programmation).
Justification des choix et incidences sur l'environnement.	Arrêt et Approbation.

La concertation et les modalités d'association

Pendant toute l'élaboration du PLU, la concertation est continue avec la population et les professionnels. Il est possible de faire part à tout moment de son avis, de ses observations ou de ses remarques. Comment donner son avis et s'informer durant la phase de l'élaboration du PLU ?

- En le consultant sur le registre des expositions.
- Lors des réunions publiques.
- Lors des communiqués d'informations.
- Sur le site internet, la presse locale.

Lexique
POS : Plan d'Occupation des Soils
EIE : Etat Initial de l'Environnement
PAADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
BE : Etat Initial de l'Environnement

Plan Local D'Urbanisme Diagnostic

Environnement et Eco-PLU

La double démarche PLU/Evaluation Environnementale Stratégique a pour volonté de :

- Réaliser un diagnostic territorial et environnemental afin d'identifier et hiérarchiser les enjeux.
- Adopter un processus permanent et continu afin de croiser les enjeux environnementaux identifiés avec les orientations du PLU et d'en évaluer les incidences.
- Rechercher des solutions ou scénarios alternatifs qui pourraient générer moins d'incidences négatives sur l'environnement.
- Justifier et expliciter les choix dans les différentes pièces du PLU.

Les grandes étapes

PLU

- Diagnostique et BE
- Elaboration du PAADD
- Evaluation de l'impact et du projet
- Prépare l'urbanisme et l'environnement
- Mise en œuvre

Démarche environnementale

- Analyse de l'état initial de l'environnement : Caractéristiques, Déterminer les contraintes, des composantes les plus vulnérables et l'identification des enjeux environnementaux.
- Intégration des enjeux de l'environnement au PAADD
- Compatibilité entre les orientations/ les enjeux environnementaux.
- Analyse des incidences sur l'environnement du règlement de zonage : Identifier les incidences négatives, analyser et évaluer les mesures d'atténuation du projet (si, le cas échéant, mesures d'atténuation, car incites les composantes, Identifier des incidences positives.
- Déclarer sur la prise en compte de l'évaluation environnementale, des sites de faune et d'environnementale et de qualité.
- Travaux d'urbanisation.

Lexique
POS : Plan d'Occupation des Soils
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PAADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
EIE : Etat Initial de l'Environnement

Plan Local D'Urbanisme Diagnostic

St Blaise du Buis se caractérise par :

Une urbanisation «morcelée»



- Une morphologie urbaine adaptée à la topographie.
- Un développement urbain harmonieux. Des bâtiments agglomérés vers le bourg et de nombreux lieux-dits satellites. Les densités urbaines les plus importantes se trouvent le long des axes de communication structurants.
- Une volonté de préserver le patrimoine architectural local pour conserver l'identité locale.

Une augmentation de la population et une reprise de la construction

Entre 1999 et 2007, on observe une augmentation de la population avec une certaine reprise de la croissance depuis 1999. Parallèlement, sur la même période, le parc de logement a connu une évolution de 23,30% (+71 logements).

- 133 habitants supplémentaires depuis 1999.
- Une augmentation importante de la part des 30-40 ans représentant 23% de l'effectif total actuel.
- Une nette progression du nombre de résidences principales - 24,5% d'augmentation du nombre de logements entre 1999 et 2007.
- Une part très importante de propriétaires (75,8%) en 2007.
- Des logements individuels encore largement prédominants: +23,8% entre 1999-2007.

Un développement économique favorable...

- Un taux d'activité* comparable au département (72,6% en 2007).
- Une augmentation de 21% du taux d'activité entre 1999 et 2007.
- Une évansion des actifs vers les pôles urbains d'emplois de Voiron et Grenoble.

Mais des secteurs «stigmatisés»

- Une diminution de la part des demandeurs d'emploi (-2% entre 1999 et 2007).
- Une augmentation du nombre de retraités de 26%.
- Un secteur industriel dynamique représentant 33,5% des emplois. Un secteur tertiaire largement majoritaire (59% des emplois).
- Une activité agricole en déclin: 4% des emplois.

Lexique
Taux d'activité : Le taux d'activité est le rapport entre le nombre de actifs (sans occuper et démission) et l'ensemble de la population (sans compter les enfants).

TRANS FAIRE

Plan Local D'Urbanisme

Le rappel du cadre du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) d'un PLU définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement. Il respecte notamment le Code de l'Environnement et l'esprit du Grenelle 2.

La structure du PADD reprend celle du diagnostic territorial et met donc en avant 5 axes majeurs sur lesquels vont se baser les orientations.



Les choix démographiques retenus

- Anticipation sur l'avenir : entre le maintien et la maîtrise de la progression démographique.
- L'hypothèse d'un scénario « réaliste » de développement maîtrisé est celle qui a été privilégiée.
- Un processus d'urbanisation en matière de production de logements maîtrisés répondant à l'évolution démographique récente.

Le choix durable



Notion clé : le développement durable

Le développement durable est une notion déjà ancienne et de portée universelle...

- Un mode de développement : qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
- Un engagement à promouvoir des modes de développement respectueux : de l'environnement, de la solidarité sociale et de l'épanouissement culturel.
- Une nécessité et une chance à saisir : plus qu'un choix, le développement durable est un impératif... pour que les orientations choisies n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques, biologiques et environnementales.

Lexique
PLU : Plan Local d'Urbanisme
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

TRANS FAIRE

Plan Local D'Urbanisme

1. LES ENJEUX RETENUS

- Adopter un développement cohérent et mesuré en préservant le cadre de vie.
- Satisfaire d'une manière équitable les besoins d'habitat et d'équipement.
- Soutenir le développement agricole et artisanal, et maintenir la dynamique de l'économie locale
- Préserver le caractère identitaire via une valorisation des paysages et du patrimoine naturel.
- Créer les conditions d'un meilleur fonctionnement de la commune.

2. LES ORIENTATIONS INDUITES

- A/Maîtriser les limites de l'urbanisation et programmer le développement.
- B/Organiser l'armature urbaine territoriale dans son développement futur et maîtriser sa structure en cohérence avec le territoire du Pays voironnais.
- C/Développer de nouvelles formes d'habitat afin de répondre aux attentes et aux besoins de la population, et notamment des jeunes et des personnes âgées.
- D/ Mettre en adéquation le cas échéant les équipements avec les besoins des habitants.
- E/Soutenir une dynamique de développement économique.
- F/Maintenir et valoriser les activités agricoles participant à la spécificité du paysage communal.
- G/Préserver la diversité des paysages et du patrimoine naturel pour offrir un cadre de vie agréable aux habitants d'aujourd'hui et de demain.
- H/Prendre en compte les différentes sensibilités environnementales identifiées sur la commune.
- I/Adapter le réseau de desserte routière au fonctionnement urbain et anticiper sur le développement des modes doux.
- J/Béner d'une manière économe les potentiels et réserves foncières dans le temps à court et à long terme.

3. LES OBJECTIFS

4. LES MOYENS MIS EN OEUVRE

TRANS FAIRE

C. Affichage par voie de presse

La presse, le **Dauphiné Libéré**, pour informer du déroulement de l'élaboration du PLU

Article du 17/01/2012 :

SAINT-BLAISE-DU-BUIS

On vous invite à débattre le 28 janvier

Une plaque commémorative posée sur la tombe de Bernard Garin, ancien maire, a rassemblé sa famille et les élus. Ensuite, le traditionnel échange de vœux a regroupé autour du maire et des conseillers, la population, les représentants des associations, le personnel communal et nombre d'élus.

Le maire Gérard Jacolin a rappelé brièvement le schéma de cohérence territoriale (Scot), les projets de 2012 de la communauté riche de 34 communes.

Concernant St-Blaise, 2011 fut résumée comme une année de beaucoup de travail. 2012 sera celle de 4 grands projets.

La halle de Buis fera peau neuve : remplacement de la toiture et isolation globale par l'extérieur. Elle devrait devenir opérationnelle à la rentrée de septembre.

L'opération d'aménagement de l'entrée nord-est : le coût très important de 907 000 euros sera pour 2/3 à la charge des propriétaires à travers la taxe d'aménagement et de 1/3 à la charge de la commune.

Groupes de travail

Le plan local d'urbanisme remplacera le plan d'occupation des sols.

Que veut-on pour notre village dans les années à venir ? Des groupes de travail ouverts

à tous se formeront le samedi 28 janvier (horaires dans une prochaine édition) où seront abordés les thèmes suivants : démographie, habitat, déplacement-économie, foncier-ressources naturelles, énergie et cadre de vie. Le Plu devrait être approuvé en 2013.

Enfin le quatrième projet : les 10 logements sociaux de la Source.

Le maire remercia très chaleureusement les membres de son équipe, les diverses associations et les élus voisins ainsi que les représentants du Voironnais.

Partage de la galette et apéritif de produits du terroir terminèrent cet échange.



Quatre projets ont été évoqués à la cérémonie des vœux.

SAINT-BLAISE-DU-BUIS

200 habitants supplémentaires d'ici 15 ans ?

Dauphiné libéré
du 10/05/2013



La présentation par le cabinet UP2M.

Vendredi soir a eu lieu la réunion publique pour présenter le zonage et le règlement du Plan local d'urbanisme en remplacement du Pos actuel.

Objectif : information des Buisards sur le contenu du Plan local d'urbanisme dont le projet va être finalisé et voté d'ici la fin de l'année. La présentation était faite par le cabinet UP2M.

Il ressort que le Plu est une anticipation sur l'évolution de la commune de Saint-Blaise-du-Buis. Si l'on s'en réfère à la courbe montante des 10 dernières années, on peut envisager environ 200 habitants supplémentaires dans une quinzaine d'années, soit 88 logements en plus.

Le principe d'économie foncière est respecté conformément au Grenelle de l'Environ-

nement, il n'y a aucune extension des zones urbanisables au-delà des limites actuelles.

Objectif du Plu : maîtriser les limites de l'urbanisation et programmer le développement. 3 zones sont à l'étude : zone près du cimetière, le centre-bourg et l'entrée Nord Est.

Avec le Plu, il n'y aura plus de surface minimum pour construire, ce qui engendrerait une densité de construction.

Le débat était ensuite ouvert et animé par la soixantaine de présents dont nombreux ne souhaitent pas une densification changeant la physionomie du village. Une enquête publique va s'ouvrir (fin d'été) où tous les documents seront à disposition pour consulter, rencontrer un commissaire enquêteur et noter ses observations et réclamations.

16 3810

SAINT-BLAISE-DU-BUIS

Conseil municipal jeudi

Les élus se réuniront **Jeudi 11 juillet à 20 h 30** à la mairie, pour délibérer sur plusieurs points et notamment pour tirer le bilan de concertation et arrêter le projet du Plan local d'urbanisme.

D. Réunions publiques

L'information à la population concernant la tenue des réunions publiques s'est faite par la voie du bulletin municipal et de la presse locale.

Trois réunions publiques ont été organisées aux grandes étapes de l'élaboration du PLU :

- le 22 septembre 2011 à 20h, pour la présentation du Diagnostic,

Feuille de Buis
DE SAINT BLAISE DU BUIS
N°38 - 16 Septembre 2011

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT BLAISE DU BUIS

Réunion publique le Jeudi 22 Septembre 2011 à 20h00 Salle La Sure

PHASE 1 : Présentation du diagnostic territorial et de l'Etat Initial de l'Environnement

INFORMEZ-VOUS & DONNEZ VOTRE AVIS !

RÉUNION OUVERTE À TOUTES LES ACTEURS DU TERRITOIRE (CITOYENS, ASSOCIATIONS, PROFESSIONNELS,...).

REGISTRE
A votre disposition dans votre mairie aux horaires d'ouverture au public.

Si vous souhaitez recevoir la Feuille du Buis par mail, envoyez-nous un message à l'adresse : m.stblaise@wanadoo.fr

INFOS PRATIQUES

APPRIEU
Sou des écoles
Ce soir à 20h 30 salle de la garderie, assemblée générale.

IZEAUX

Assemblée Etoile sportive
Demain à 19h 30, salle de réunion au gymnase.

RÉAUMONT
Sou des écoles
Assemblée demain à 20h 30 à l'école de Réaumont.

SAINT-BLAISE-DU-BUIS
Réunion publique
Présentation du diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ce soir à 20 h à la salle La Sure.

SAINT-BLAISE-DU-BUIS Réunion publique

La commune a lancé son plan local d'urbanisme (PLU) remplaçant le plan d'occupations des sols. Dans le cadre de la concertation, une réunion publique permettant de présenter le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement est organisée jeudi 22 septembre à 20 h, à la salle La Sure.

DL 18/09/11

- le 20 septembre 2012 à 20h, pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et des Orientations d'Aménagement et de Programmation,

Feuille de Buis
DE SAINT BLAISE DU BUIS
N° 50 - 14 septembre 2012

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT BLAISE DU BUIS

Réunion publique le **Jeudi 20 septembre 2012 à 20h00** Salle La Sure

Phase 2 : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

INFORMEZ-VOUS & DONNEZ VOTRE AVIS !

Réunion ouverte à tous les acteurs du territoire (citoyens, associations, professionnels,...).

REGISTRE
à votre disposition dans notre salle aux horaires d'ouverture au public

Si vous souhaitez recevoir la Feuille du Buis par mail, envoyez-nous un message à l'adresse : m.stblaise@wanadoo.fr

Feuille de Buis
DE SAINT BLAISE DU BUIS
N° 49 - 24 août 2012

Forum des Associations 2012

Amicale Boule ADMR Gymnastique Volontaire
Contacts & Loisirs Sapeurs Pompiers
Basket Buis'Art Sou des écoles
Tennis Toutes Aures
Côté Jardin Tennis de Table
Futsal ACCA

La rentrée arrive ...

Pour vous aider dans le choix des activités des uns et des autres, venez découvrir ou redécouvrir les associations communales lors de la 5^{ème} édition du forum qui se tiendra : **Samedi 1^{er} septembre de 10 h à 12 h à la Salle La Sure.**

Organisé par le commissaire Animation

Pique-nique géant
à partir de 11 h 30 à proximité des terrains de tennis ou à la Salle La Sure en cas de mauvais temps.
Dimanche 2 septembre
Apportez votre repas que vous mettiez en commun ou non, selon votre désir.
La municipalité offre l'apéritif et le café.
N'oubliez pas jeux, boules, ballons, instruments de musique pour agrémenter l'après-midi.
Préalablement à cette rencontre, nous proposons aux cyclistes de nous rejoindre pour la randonnée de l'esport organisée par le Velo Touriste Vouennais dont les bénéfices sont reversés à la lutte contre le cancer.
Départs des Blanchisseries / Parking Sport 2000 à 7 h 30 pour les parcours VTT 40 km ou Route 75 km et à 8 h pour ceux de VTT 30 km ou Route 45 km, traversant notamment pour certains la commune de St Blaise.
Plus d'informations sur <http://velotourismevoiciron-veola.net/> à la rubrique "Nos organisations".

Réunion Publique
Le Maire et son équipe municipale vous convient
Jeudi 20 septembre à 20 h à la Salle La Sure
pour une présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Si vous souhaitez recevoir la Feuille du Buis par mail, envoyez-nous un message à l'adresse : m.stblaise@wanadoo.fr





- le 7 juin 2013 à 19h, pour la présentation du PLU.



Réunion Publique
Plan Local d'Urbanisme
Vendredi 7 juin 2013
à 19 heures - Salle La Sure
Présentation du zonage et du règlement
par le Cabinet d'études UP2M



Inventaire
faune, flore et environnement

Dans le cadre du projet Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) « Ma commune durable », la municipalité vous invite à participer à la réalisation de cet état initial, conduit par l'association le Pic Vert.

Mercredi 5 juin de 8 h à 12 heures

Rendez-vous à la mairie munis de bottes, vêtements de terrain, jumelles, lampe de poche, gourde, crayon et carnet de note ...
Les volontaires doivent s'inscrire auprès du Pic Vert au 04 76 91 34 33.
4 sorties sont organisées autour des 4 saisons.

Si vous souhaitez recevoir la Feuille de Buis par mail, envoyez-nous un message à l'adresse : m.sblaise@wanadoo.fr





Les réunions publiques ont été animées à l'aide d'un support power point.

Réunion publique n°1 :

ORDRE DU JOUR :

- Rappel de la démarche
- Les caractéristiques principales du territoire par thématique :
 - Territoire
 - Social
 - Economie
 - Espace
 - Environnement
- Les prochaines étapes



Réunion publique n°2 :

ORDRE DU JOUR :

- **PROCEDURE ET DEMARCHE**
 - Le rappel des étapes de la procédure.
 - Le déroulement de la Phase 2 et 3 .
 - L'organisation du PLU.
- **PRESENTATION DU PADD**
 - Le rappel du cadre du PADD.
 - Les choix retenus et les orientations induites.
 - Les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement.
- **PRESENTATION DES OAP**
 - La présentation des périmètres.
 - La présentation des plans de composition urbaine.



Réunion publique n°3 :



ORDRE DU JOUR :

- **PROCEDURE ET DEMARCHE**
 - Le rappel des étapes de la procédure.
- **PRESENTATION DU PLU**
 - Présentation des fondements du PADD
 - Présentation des OAP
 - Présentation du zonage
 - Présentation du règlement

Pour la réunion publique du 22/09/2011, les observations et les demandes ont porté principalement sur :

- les caractéristiques du territoire. La population a notamment insisté sur le cadre « vert » et agricole du village,
- les difficultés de logements pour les jeunes,
- l'absence de commerce de proximité,
- l'absence de lieu formalisé de regroupement pour les jeunes,
- la méconnaissance de l'existence d'un transport à la demande sur le village.

Le PLU prend en compte ces remarques. Il a été répondu que le PLU prendra en compte de nouvelles opérations de logements afin de pouvoir répondre à une demande croissante de logements sur la commune. Le projet PLU a également porté une attention toute particulière sur la préservation et la mise en valeur d'éléments paysagers à protéger afin de conserver un caractère « vert » au paysage buissard.

Pour la réunion publique du 20/09/2012, les observations et les demandes ont porté principalement sur :

- la définition de Saint-Blaise-du Buis en tant que « pôle local ».
- la place de saint blaise du buis vis-à-vis des documents supracommunaux.
- la cohabitation du monde agricole avec les nouvelles constructions.
- la crainte d'une densification trop importante.
- Un manque d'intégration paysagère des nouvelles constructions.

Le PLU prend en compte ces remarques. Il a été répondu que la densité choisie sur le village est « mesurée » et de l'ordre de 30 logements à l'hectare répondant au statut de pôle local issu des documents supracommunaux. Les gabarits des voies et des nouvelles opérations seront adaptés à la circulation des engins agricoles si nécessaire. Le règlement du PLU met en avant des prescriptions particulières concernant l'intégration paysagère des nouvelles constructions notamment au niveau de l'article 11 (toitures, clôtures, matériaux,...).

Pour la réunion publique du 07/06/2012, les observations et les demandes ont porté principalement sur :

- La forte densification de saint blaise du buis notamment par l'intermédiaire de l'opération « Entrée Nord-Est » et des OAP.
- La construction des terrains, posée par les propriétaires.
- La préservation des zones agricoles.
- Pas de question sur le règlement et pas de question générale sur le zonage.

Le PLU prend en compte ces remarques. Il a été répondu que la densité, bien que supérieure à ce que nous connaissons aujourd'hui, reste mesurée. L'opération Entrée Nord-Est permettra de répondre à davantage de demande en logements sur la commune en prônant la mixité sociale. Les différentes questions relatives à la constructibilité des terrains a été vérifiée sur le plan de zonage présenté à l'écran. Notre PLU préserve les espaces agricoles.

E. Atelier à thèmes à destination des habitants

Un atelier thématique à destination des habitants a eu lieu le samedi 28 janvier 2012. Plusieurs thèmes ont été traités :

- 1 - Thème « Démographie – Habitat – Déplacement ».
- 2 - Thème « Économie, Équipement, Foncier ».
- 3 - Thème « Ressources naturelles, trame verte et bleue, énergies et cadre de vie ».
- 4 - Synthèse.

Les observations et les demandes ont porté principalement sur :

- La démographie et l'économie sont liées.
- Le nombre d'habitants attendus va influencer sur l'image de notre village, sur son aspect paysager et également sur les relations entre habitants. La densification changera l'aspect du village. Si on densifie trop ce ne sera plus un village mais une petite ville. Il faut une densification mesurée.
- Il manque une tranche d'âge. Si nous voulons garder de la vie au village il faut donner les moyens aux jeunes ménages de s'installer. Aujourd'hui les jeunes ménages ne peuvent pas acheter sur Saint Blaise du Buis à cause du prix du foncier. Seuls, les cadres, entre 35 et 45 ans, travaillant sur les communes voisines peuvent s'installer.

Le bassin grenoblois apporte une grosse pression foncière. Pour attirer les jeunes, la solution serait de créer des logements locatifs. Il faut que les « publics » s'impliquent dans la création de locatifs privés pour que les jeunes puissent rester sur St Blaise du Buis.

- Si l'on compte environ 200 habitants supplémentaires d'ici 2030, il est plus judicieux d'offrir des espaces d'habitat sur le centre-bourg en priorité, mais aussi sur les hameaux.
- Ce ne sont pas les hameaux qui pourraient faire vivre un commerce. En effet leurs habitants se reportent sur les communes voisines pour leurs achats. Les hameaux ont besoins d'équilibre. Il faut regarder ceux qui se sont développés et miser sur le développement des hameaux pour ne pas défigurer le village.
- Les habitants indiquent le manque d'intégration paysagère au niveau des nouvelles constructions (au regard des clôtures) et demande que le PLU gère cet état de fait.
- Les nouveaux modèles d'habitat doivent prévoir un jardin pour maintenir l'image du village rural.
- Au niveau des déplacements, les habitants utilisent le transport scolaire mais ne sont pas au courant du transport à la demande

Le PLU prend en compte ces remarques. Le projet PLU prend en compte la préservation et la valorisation des espaces vert et l'intègre de manière juridique au sein du règlement afin d'encadrer les futures constructions. Les choix d'orientation démographiques ont porté sur une croissance « mesurée » et donc un besoin en logements adapté au contexte buissard de ces dix dernières années.

Réunion publique le Samedi 28 janvier 2012
Plan Local d'Urbanisme de Saint Blaise du Buis
de 14 h à 18 heures - Salle La Sure

Nous vous invitons à participer à l'élaboration du :

Projet d'Aménagement et de Développement Durable
au cours de groupes de travail sur les enjeux du territoire de notre commune.

Cet après-midi se déroulera en quatre temps :

- ↳ Thème Démographie, Habitat, Déplacement
- ↳ Thème Économie, Équipement, Foncier
- ↳ Thème Ressources naturelles, Trame verte et bleue, Énergies et Cadre de vie
- ↳ Synthèse

Pour rappel cette nouvelle rencontre s'inscrit dans la continuité de notre réunion publique relative à la présentation du diagnostic territorial et de l'Etat Initial de l'Environnement qui a eu lieu le 22 septembre 2011.

Apportez votre coopération au futur visage de notre village !

Si vous souhaitez recevoir la Feuille du Buis par mail, envoyez-nous un message à l'adresse :
m.sblaise@wanadoo.fr

F. Réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA)

Trois réunions avec les PPA ont été organisées aux grandes étapes de l'élaboration du PLU :

- 13/09/2011 présentation du PADD
- 24/01/2012 ateliers à thèmes
- 03/06/2013 présentation du règlement et du zonage

G. Réunion avec les agriculteurs

Une réunion avec les agriculteurs a été organisée le 27 février 2012.

H. Permanences des élus

Afin de répondre aux interrogations des habitants, des permanences des élus ont eu lieu le :

- 28 juin 2013 de 17h à 18h
- 1^{er} juillet 2013 de 18h30 à 19h30
- 5 juillet 2013 de 17h à 18h



Site réalisé avec TAMRF

Accueil du site

Maires Ruraux de France

Bienvenue sur notre site internet

MAIRIE DE SAINT BLAISE DU BUIS
305, rue de la mairie -38 140
Tél : 04.76.65.65.00
Télécopie : 04.76.05.39.62
Email : m.stblaise@wanadoo.fr
Web : www.saintblaisedubuis.fr

Pour nous écrire...

La mairie est ouverte au public les :
mardi de 9h à 12h
mercredi de 15h à 18h

Flash info

Suite à la réunion publique de présentation du règlement du PLU du 7 juin 2013, les élus tiendront des permanences en MAIRIE pour répondre aux interrogations des habitants : le vendredi 28/06 de 17h à 18h, le lundi 01/07 de 18h30 à 19h30 et le vendredi 05/07 de 17h à 18h.

CONSEIL MUNICIPAL ST BLAISE DU BUIS

Les élus se réuniront jeudi 11 juillet prochain à 20h30 à la mairie, pour délibérer sur plusieurs points, et notamment pour tirer le bilan de concertation et arrêter le projet du PLAN LOCAL D'URBANISME.

Rechercher :

Internet

IV. BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche.

Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune. Ce bilan est entériné par délibération du Conseil municipal le 11 juillet 2013.